Département de la Lozère

République Française
COMMUNE DE LANUEJOLS

Nombre de membres en exercice: 6	**Séance du 18 janvier 2018** L'an deux mille dix-huit et le dix-huit janvier l'assemblée régulièrement convoquée le 18 janvier 2018, s'est réunie sous la présidence de
Présents : 4	**Sont présents:** Christian BRUGERON, Gilbert BRUEL, Frédéric DUVERT, Laurent CADEAC
Votants: 6	**Représentés:** Jean-Michel CHOLEWKA par Laurent CADEAC, Magali DIDES par Frédéric DUVERT **Excuses:** **Absents:** **Secrétaire de séance:** Gilbert BRUEL

Objet: Vote de crédits supplémentaires - Budget Principal - DE 001 2018

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2017, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		**DEPENSES**	**RECETTES**
615231	Entretien, réparations voiries	-5097.00	
739223	Fonds péréquation ress. com. et intercom	5097.00	
	TOTAL :	**0.00**	**0.00**
INVESTISSEMENT :		**DEPENSES**	**RECETTES**
	TOTAL :	**0.00**	**0.00**
	TOTAL :	**0.00**	**0.00**

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.
Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.
Fait et délibéré à LANUEJOLS, les jour, mois et an que dessus.

Objet: Vote de crédits supplémentaires - Budget Eau et Assainissement - DE 002 2018

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2017, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		**DEPENSES**	**RECETTES**
6137	Redevances, droits de passage, servitude	-1084.00	
701249	Reversement redevance agence de l'eau	1084.00	
	TOTAL :	**0.00**	**0.00**
INVESTISSEMENT :		**DEPENSES**	**RECETTES**
	TOTAL :	**0.00**	**0.00**
	TOTAL :	**0.00**	**0.00**

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.
Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.Fait et délibéré à LANUEJOLS, les jour, mois et an que dessus.

Objet: Vente d'un terrain de la commune à M. GERBAL Guillaume parcelle A 628. - DE 003 2018 (annule et remplace DE 048 2017 (erreur matérielle sur la superficie du terrain)

M. le maire informe le Conseil Municipal que M. GERBAL Guillaume est intérressé pour acquérir une parcelle appartenant à la commune de Lanuéjols située à Terres Bleues cadastrée :

- A 628 d'une superficie de 1 329 m^2

M. le Maire soumet cette proposition aux membres du Conseil.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, et à l'unanimité,

APPROUVE et VALIDE la vente d'un terrain situé à Terres Bleues à M. GERBAL Guillaume parcelle cadastrée : A 628 d'une contenance totale de 1 329 m^2, appartenant à la commune de Lanuéjols (c.f. document cadastral en annexe) au prix de 15 948 € (quinze mille neuf cent quarante-huit euros),

DIT que l'acheteur prendra en charge les frais d'acte notarié,

AUORISE le Maire à signer le compromis et l'acte authentique de vente qui sera dressé par l'étude notariale de Mende (PAPPARELLI, DARBON et FOULQUIE),

PRECISE que la dépense liée à l'exécution de la présente délibération sera inscrite au budget.

Objet: Réaménagement et mise en conformité de l'aire de jeux - Demande de subvention DETR - - DE 004 2018

Monsieur le Maire indique aux membres du conseil municipal qu'il serait souhaitable que la commune réaménage l'aire de jeux de Lanuéjols. Cette aire de jeux est très fréquentée notamment par des familles ayant des enfants en bas âge. Il serait opportun d'y installer des jeux adaptés aux enfants de 3 à 6 ans, et d'y assurer la mise en conformité.

Le coût d'opération est évalué à 59 785 € HT.

Il propose de solliciter l'Etat - crédits DETR - afin d'obtenir un financement pour cette opération. Le plan de financement prévisionnel de l'opération serait le suivant :

Subvention Etat - DETR	60 %	35 871 €
Subvention Département	20 %	11 957 €
Participation communale	20 %	11 957 €
	Total HT	**59 785 €**

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal :
- approuve le programme de travaux de l'aménagement de l'aire de jeux et le plan de financement de l'opération tel que présenté ;
- sollicite les subventions prévues au plan de financement ci-dessus exposé ;
- mandate le Maire pour les démarches nécessaires à la réalisation de cette opération.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents

Objet: Renouvellement convention d'adhésion au service de médecine préventive - DE 005 2018

Monsieur le Maire indique que la convention pour la surveillance médicale des agents de la collectivité, conclue avec le Centre de Gestion de la FPT de la Lozère est arrivée à échéance le 31 Décembre 2017.

Il rappelle que la surveillance médicale des agents est une obligation de l'employeur public, fixée par le statut de la fonction publique territoriale.

Le renouvellement de la convention est proposé pour une durée de 4 ans courant du 1er Janvier 2018 au 31 Décembre 2021, dans les mêmes conditions de fonctionnement et tarifaires (forfait de 265 € pour une collectivité employant 2-3 agents).

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal :
- autorise le Maire à signer la nouvelle convention d'adhésion au Service de Médecine Préventive ;
- s'engage à régler les dépenses afférentes au service.

Objet: Convention 2017/2018 avec l'Ecole Départementale de Musique de Lozère - DE 006 2018

Monsieur le Maire indique que depuis plusieurs années l'école de Lanuéjols bénéficie d'un intervenant pour assurer des Interventions musique, danse ou théâtre en milieu scolaire avec l'EDML. Ce dispositif sous la forme d'une convention avec l'Ecole Départementale de Musique de Lozère (EDML) était jusqu'à lors pris en charge financièrement par la communauté de communes du Valdonnez dans le cadre de son Contrat Educatf Local (C.E.L).
Le conseil communautaire Mont-Lozère lors de sa séance du 29 d'aout 2017 et dans sa délibération n° 20170829-96 a décidé que les participations financières dans le cadre des conventions avec l'EDML soient prises en charge par les écoles ou une association.

Pour l'année scolaire 2017 / 2018 le montant total des interventions de l'EDML en Milieu Scolaire auprès de l'école de Lanuéjols est estimé à : **25h00 x 45.00 € = 1 125.00 €**

Après en avoir délibéré et à l'unanimité le Conseil Municipal :
- **VALIDE** pour l'année scolaire 2017/2018 la mise en œuvre de la convention avec l'Ecole Départementale de Musique de Lozère.
- **AUTORISE** le Maire à signer la convention d'interventions en milieu scolaire, discipline Théâtre avec l'EDML.

Objet: Création d'un site internet - DE 007 2018

Afin de promouvoir son image, la commune de Lanuéjols souhaite se doter d'un site internet. Ce site doit permettre à terme de développer les relations et les échanges d'informations entre la commune et les différentes collectivités de son territoire. Il doit :

- Donner la possibilité aux administrés de mieux connaître l'activité de la commune.
- Faciliter les contacts avec les partenaires extérieurs à la commune (entreprises, associations etc...)
Faire connaître au grand public, l'offre culturelle et touristique de la commune.

M. le Maire informe du travail déja réalisé en amont par la secrétaire de mairie.

Le site hébergeur retenu est Jimdo GmbH. Le coût annuel pour la commune est de 78 €. Ce montant comprend le site hébergeur JimdoPro, ainsi que le nom de domaine.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal,
DECIDE d'autoriser M. le Maire à lancer la création du site internet,
DIT que les crédits nécessaires à la dépense seront inscrits au budget.

Objet: Validation de principe de signature de la convention d'application 2017 - 2019 de la charte du Parc National des Cévennes - DE 008 2018

La Charte du Parc national des Cévennes est un projet collectif du territoire qui a vocation à être mis en œuvre par l'ensemble des acteurs le composant.

La réussite de sa mise en œuvre repose sur l'implication et la mobilisation de tous les acteurs du territoire dans l'esprit de la démarche homme et biosphère.

Cette démarche consiste à favoriser une gestion durable des ressources naturelles pour le bien-être des populations et un développement respectueux de la nature et des cultures.

Cette recherche permanente d'un équilibre homme et nature durable, se construit dans le partenariat, le dialogue et la concertation.

La convention d'application est l'outil qui recense les actions faisant l'objet de partenariat pour décliner territorialement et de manière opérationnelle la charte.

Il convient aux membres du conseil municipal de valider le principe de signature de la convention d'apllication 2017 - 2019.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal :

VALIDE le principe de signature de la convention 2017-2019 de la charte du Parc National des Cévennes

AUTORISE le Maire à signer cette convention

Objet: Travaux de protection des captages et mise en place d'un dispositif de traitement sur l'UDI de Brajon - Demande de subvention DETR - - DE 009 2018

Monsieur le Maire rappelle l'état d'avancement de la régularisation des ressources en eau publiques de la commune.

Il fait part de l'importance de poursuivre la démarche en cours avec la réalisation à court terme des travaux de protection des captages. Il indique également que depuis cette année, un accompagnement financier de l'opération de protection des ressources est éligible à la DETR.

Le coût total des travaux de protection des captages est évalué à 186 250 € HT.

Il propose de solliciter l'Etat - crédits DETR - afin d'obtenir un financement pour cette opération concernant les captages : de l'Adret, de la Nasse, de Prat de Lafont, de Trémoulet Est, de Trémoulet Ouest, du Buisson, de Riousset Amont, Riousset Aval, du Cros, ainsi que de la mise en place d'un dispositif de traitement bactériologique de l'eau sur l'UDI de Brajon. Le plan de financement prévisionnel de l'opération serait le suivant :

Subvention Etat - DETR 60 %	111 750 €
Subvention Département 20 %	37 250 €
Participation communale 20 %	37 250 €
TOTAL HT	**186 250 €**

Entendu les explications de M. le Maire et après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le conseil municipal :

APPROUVE le programme de travaux de protection des captages et de la mise en place d'un traitement bactériologique sur l'UDI de Brajon.
SOLLICITE les subventions prévues au plan de financement ci-dessus exposé.
MANDATE le Maire pour les démarches nécessaires à la réalisation de cette opération.